



HAL
open science

Jacques Delille (1738-1813). Essai biographique

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Jacques Delille (1738-1813). Essai biographique. Table ronde organisée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Jacques Delille, Nov 2013, Clermont-Ferrand, France. pp.17-33. hal-01869130

HAL Id: hal-01869130

<https://uca.hal.science/hal-01869130>

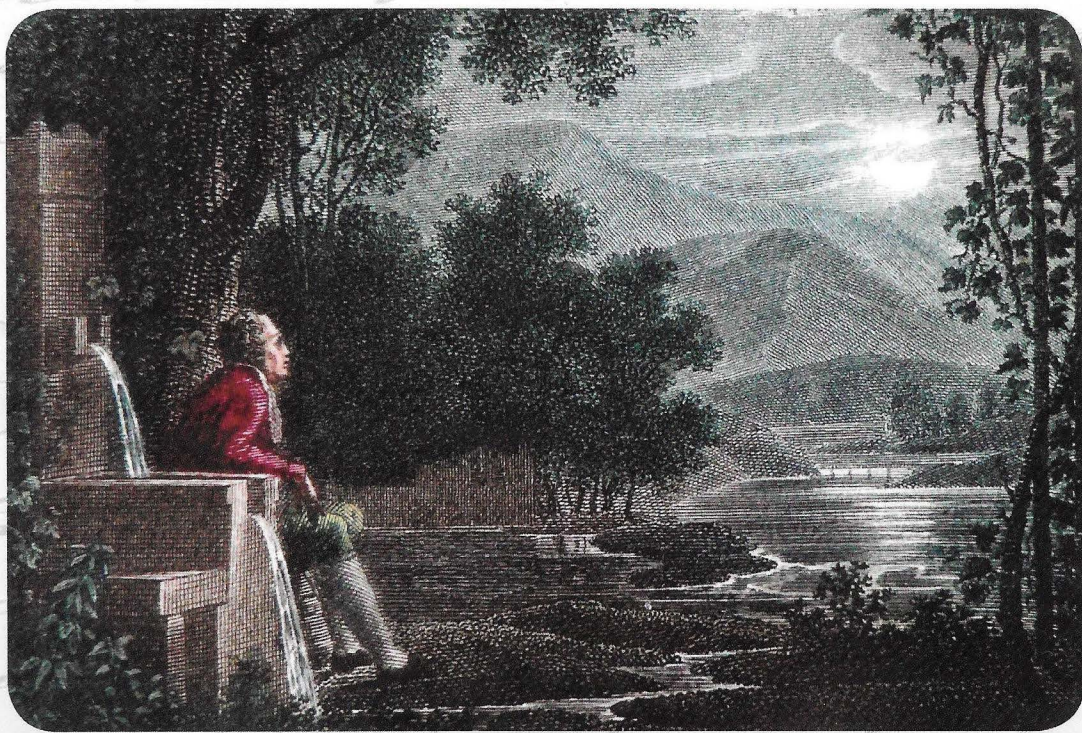
Submitted on 29 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

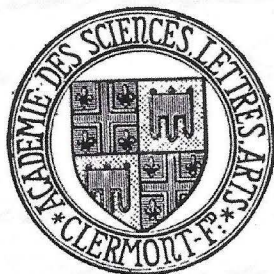
Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Clermont-Ferrand

Jacques Delille, l'oublié



Actes de la table ronde du 8 novembre 2013,
organisée par l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand

Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Clermont-Ferrand



Fondée en 1747

Jacques Delille l'oublié

Table ronde du 8 novembre 2013,
organisée par l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand,
à l'occasion du bicentenaire de la mort de Jacques Delille

Jacques Delille (1738-1813)

Essai biographique

Stéphane Gomis

F en 1974, Maurice Druon, alors ministre de la Culture, crée la Délégation aux célébrations nationales. Rattachée par la suite à la direction des Archives de France, elle est chargée explicitement « de veiller à la commémoration des événements importants de l'histoire nationale ». Ce service a notamment pour mission d'établir la liste des anniversaires à venir. Par ailleurs, en 1998, un Haut comité des célébrations nationales, composé de personnalités diverses, devient l'instance scientifique de la délégation. En 2012, il prend le nom de « Haut comité des commémorations nationales ». Une telle instance aurait pu inscrire le bicentenaire de la mort de Jacques Delille comme digne d'être célébré en 2013. Tel n'a pas été le cas. Peut-on déceler ici un signe supplémentaire d'un irrémédiable oubli dont celui-ci serait victime ? Force est de constater, par exemple, que ses œuvres n'intéressent plus guère le monde de l'édition.

Le contraste en est d'autant plus saisissant avec les hommages dont il a fait l'objet au moment de sa mort, mais également tout au long du XIX^e siècle. En effet, son corps est exposé pendant trois jours au Collège de France, son front ceint d'une couronne de laurier. Considéré alors comme le plus grand poète français, ses funérailles revêtent un caractère national. C'est une foule considérable qui l'accompagne jusqu'à sa dernière demeure au cimetière du Père Lachaise. Son inscription dans la mémoire collective est encore vive dans les décennies qui suivent. À cet égard, les cartes du Puy-de-Dôme des diverses éditions de l'atlas français de Migeon en témoignent suffisamment. Celles-ci honorent régulièrement Delille parmi les grandes figures locales, au côté de Blaise Pascal et du général Desaix. En 1913, les hommages sont encore appuyés pour le centenaire de sa disparition¹.

1 – *Le Figaro*, 4 mars 1913 et *Le Figaro, supplément littéraire*, 26 avril 1913.

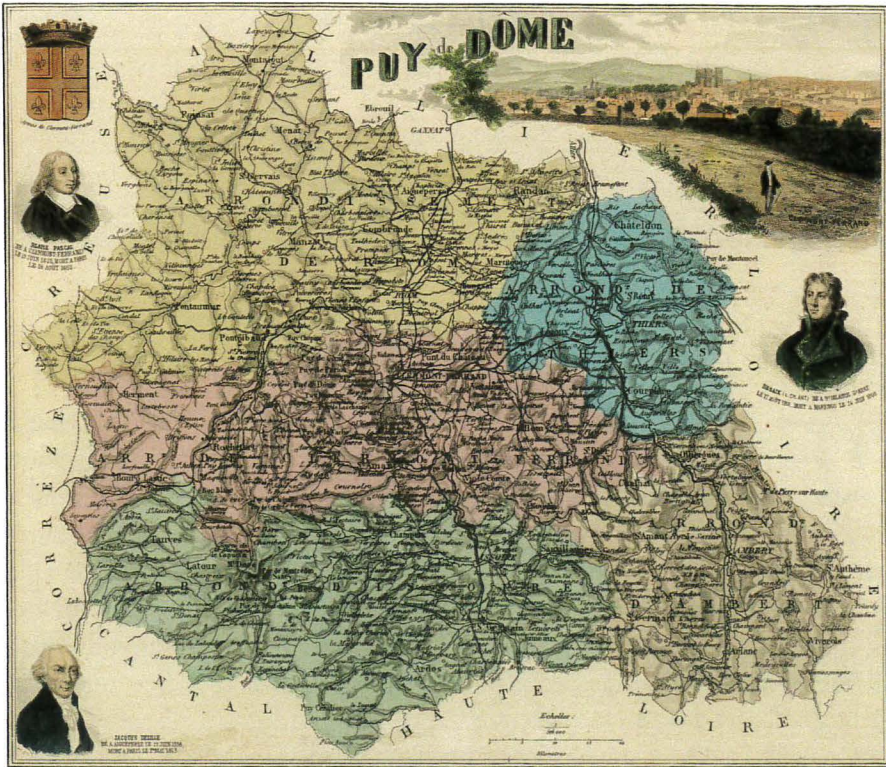


FIG. 1 — Carte du Puy-de-Dôme (Bib. Patrimoine Clermont Communauté, CA-DEL-1927).

Cette contribution entend brosser un portrait de Jacques Delille, au miroir des biographies qui lui ont été consacrées², mais également des sources imprimées et archivistiques. Il importe donc de s'appuyer à la fois sur une production historiographique non négligeable mais également d'éclairer d'un jour nouveau le parcours de cet homme entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. En l'état de nos recherches, il s'agit ici d'un bilan provisoire qui montre toutefois, nous semble-t-il, que certains aspects de l'existence du poète peuvent bénéficier d'un regard neuf. Les origines familiales, les années de formation, les carrières multiples, et les différentes étapes de la vie personnelle de Jacques Delille constituent autant de thématiques qui permettent de structurer notre propos.

2 – En l'espèce, il convient de mentionner l'étude de Philippe AUSERVE, *Delille, poète français, L'Auvergne littéraire, artistique et historique*, 180-181, 1964 et Édouard GUITTON, *Jacques Delille (1738-1813) et le poème de la nature en France de 1750 à 1820*, Paris, Klincksieck, 1974.

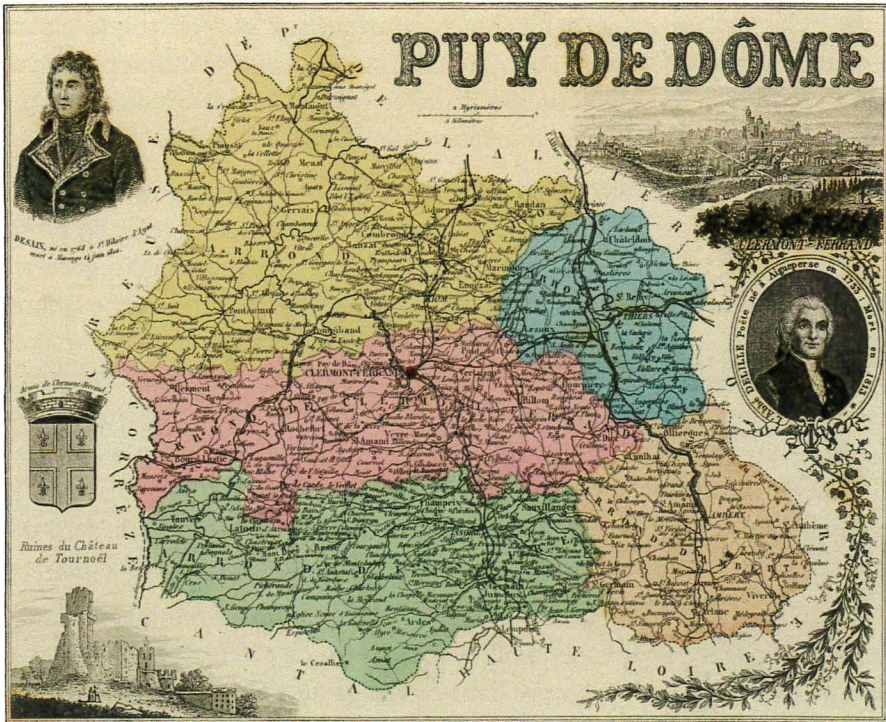


FIG. 2 — Carte du Puy-de-Dôme (Bib. Patrimoine Clermont Communauté, CA-DEL-1931).

ENFANCE ET FORMATION

Levingt-deuxième du mois de juin mille sept cent trente-huit a été baptisé dans cette église Jacques fils naturel et légitime # à Antoine Montanier, avocat en parlement, fils majeur de M^e François Montanier, conseiller de Son A. S. Monseigneur le duc d'Orléans avocat et procureur général au bailliage, duché et pairie de Montpensier et de Dame Quintienne Bernard, habitants de la ville d'Aigueperse, comme il paraît par l'aveu qu'il en a fait lui-même dans la déclaration du vingt-septième mai de ladite année, laquelle déclaration est entre les mains de Mr le curé, et à Marie Hiéronyme Bérard, fille majeure de Mr Gilbert Bérard, écuyer, sieur de Chazelles et de Dame Éléonord Vachier, né ledit jour à six heures du soir. Le parrain a été Jacques Usclade et Madeleine Monatte a été marraine, soussignés tous deux, domestiques de Mr le curé. Raboisson vicaire # J'approuve la rature³.

3 – Arch. dép. Puy-de-Dôme, 3 E 500/418, paroisse Notre-Dame du Port. Si le lieu exact de la naissance de Delille pose encore question, ce document n'explique pas le choix de la collégiale comme lieu du baptême.

L'acte baptistaire de notre héros a été consigné sur les registres de la paroisse clermontoise de Notre-Dame du Port. Il révèle à lui seul que les conditions de la venue au monde de Delille sont inhabituelles. En effet, celui-ci est le fruit des amours d'un couple illégitime issu de familles éminentes de la ville d'Aigueperse.

Son père Antoine Montanier (1710-1753) occupe des charges importantes au sein du duché de Montpensier, tout comme son père François (1679-1752) avant lui. En définitive, les Montanier sont au service de la famille d'Orléans depuis plusieurs générations. L'accès à ces fonctions date du milieu du XVII^e siècle au moment où Étienne Montanier, notaire de son état, est devenu procureur au bailliage de Montpensier⁴. Par sa mère, Marie Hiéronyme Bérard de Chazelles (1709-1800), il est l'héritier d'une noblesse récente, acquise en 1704 par achat d'une charge de secrétaire du roi maison couronne de France. Ses ancêtres, que l'on repère à Aigueperse dès le XVI^e siècle, sont des notables investis dans le monde du négoce⁵. *A priori*, une telle ascendance prédisposait le nouveau-né à une enfance choyée. Or si son père a bien voulu reconnaître sa paternité, la naissance de l'enfant ne sera pas légitimée par de justes noces avec la demoiselle de Chazelles.

Confié à une nourrice, on ne sait pas s'il vécut sa prime enfance à Clermont ou bien dès les premiers moments de son existence à Chanonat. En revanche, il s'avère que, vers 1742, on le retrouve dans ce village au sein d'un pensionnat dirigé par un prêtre, « Martin Lelong »⁶. Celui-ci est aidé dans ses fonctions par deux autres

Diverses hypothèses ont mentionné notamment le fait que l'un des vicaires se nommait Martial Bérard. Avait-il quelques liens de parenté avec la mère de l'enfant ? Voir à son sujet, Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 18 (il était le fils de Claude Bérard, marchand et de Gilberte Couderc). Relevons également que ce n'est pas le curé de Notre-Dame du Port, Gilbert Cheverlanges (Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 34), qui a officié en cet instant mais l'un de ses vicaires Louis-Antoine Raboisson (Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 90).

4 – Albert DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique. Familles d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, ARGHA, 1995, t. II, p. 575.

5 – *Idid.*, t. I, p. 185-188.

6 – Ce nom qui n'apparaît dans aucune source archivistique locale n'a cessé d'intriguer les biographes. Nous pensons que l'hypothèse formulée récemment par Pierre CHARBONNIER (*Chanonat sous l'Ancien Régime des seigneurs aux prêtres communalistes*, Chanonat, Art Culture Patrimoine, 2008) est fort plausible. L'auteur suppose que ce prêtre avait pour patronyme « Martin » et que « Lelong » serait un surnom. Or nous avons établi que les insinuations ecclésiastiques ont bien gardé la trace d'un « Étienne Martin ». Celui-ci, natif de Chanonat, est le fils de Noël et d'Élisabeth Pezant. Doté d'un titre clérical en 1735, il rejoint la communauté des prêtres communalistes de sa paroisse, à laquelle il appartient toujours en 1756 (Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 74). Sur ces aspects, voir également le manuscrit de Félix BRUN, *L'enfance de Delille à Chanonat*, 1926 (Arch. dép. Puy-de-Dôme, F 78). Celui-ci livre une analyse qui n'est pas dénuée d'intérêt, notamment lorsqu'il insiste sur le rôle du curé de la paroisse, François Richard (1676-1756). Au sujet de ce dernier, voir Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 92 et 1 G 1229. Par ailleurs, P. Charbonnier établit clairement que, lors de l'un de ses séjours ultérieurs à Chanonat, Delille a été reçu non pas à la commanderie mais au château de la Condamine.

ecclésiastiques, ainsi que par Mademoiselle Bonnet, gouvernante de la maison. Pendant cinq ans, Jacques va recevoir dans ce modeste établissement les premiers rudiments de son éducation.

En 1747, à peine âgé de neuf ans, il est envoyé à Paris, au collège de Lisieux. C'est dans cet établissement qu'il va acquérir ses humanités. Collège « complet », appelé également de « plein exercice », on y admet uniquement les jeunes gens déjà alphabétisés⁷. Nul doute que le jeune provincial n'ait été fortement impressionné par les embarras de la capitale. Habitué à la vie moins trépidante de son Auvergne natale, il a dû être saisi par le vacarme et la peur quasi panique qui accueillent le visiteur⁸. Première ville du royaume, Paris rassemble 530 000 habitants au début du siècle, elle en compte 600 000 en 1789. Jacques découvre un univers bien différent de celui de ses jeunes années. Il est celui, notamment, de l'insalubrité et de l'entassement. Des maisons occupent toujours les ponts Marie, Notre-Dame ou Saint-Michel. L'ensemble constitue un paysage pittoresque, bien éloigné des espaces tranquilles du Massif central. En effet, le Paris que découvre Delille à la fin des années 1740, est avant tout « une construction royale, et une cité impressionnante pour le reste du royaume⁹ ».

Le collège de Lisieux propose un enseignement classique organisé selon le cursus des lettres, auquel succède celui de philosophie. Ces premières années sont consacrées au perfectionnement du français et du latin, ainsi qu'à l'étude du grec. Les humanités doivent apprendre à former les mœurs. Elles s'appuient également sur l'apprentissage de l'histoire et de la géographie de la Grèce et de la Rome antiques, par l'analyse des auteurs anciens. Le programme, inspiré par les Frères de la Vie commune flamands de la fin de l'époque médiévale, a été parfaitement codifié par la *Ratio Studiorum*¹⁰. Ce règlement des études précise, avec minutie, la répartition des classes, les matières enseignées, le rôle de chaque régent ainsi que les règles de la discipline qui doivent prévaloir au sein du collège. Véritable plan d'éducation jésuite, publié en 1599, il sert de fondement essentiel à l'organisation des études secondaires. Au-delà de la classe de sixième, ces dernières se hiérarchisent selon cinq niveaux : trois classes de grammaire (inférieure, moyenne et supérieure), une classe d'humanités et

7 – Marie-Madeleine COMPÈRE, *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles*, t. III, Paris, Paris, INRP, 2002, p. 201-217.

8 – Arlette FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1979 et *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986.

9 – Yvan COMBEAU, *Histoire de Paris*, Paris, PUF, 2010, p. 41.

10 – Sur ce programme jésuite, voir notamment François DE DAINVILLE, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978 et Dominique JULIA, Adrien DEMOUSTIER, *La Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Paris, Belin, 1997.

une classe de rhétorique. Ce *modus parisiensis*, souhaité par Ignace de Loyola, permet de structurer les matières à enseigner l'espace d'une année. Le principe est d'admettre dans la classe supérieure uniquement les élèves dont on s'est assuré, sur examen du savoir précédemment acquis. Chaque niveau est sous la responsabilité d'un régent, appelé à enseigner toutes les matières. Seul l'enseignant de grec est, le plus souvent, itinérant de classe en classe. Les *Constitutions*, parues également en 1599, détaillent la pédagogie jésuite, notamment dans leur quatrième livre.

Ultérieurement, d'autres membres de la Compagnie se sont intéressés à ces questions : Dominique Bouhours (1628-1702) qui publie, en 1687, la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* ou Joseph de Jouvancy (1643-1719), auteur en 1711, de la *Ratio docendi et discendi*. Il convient également de signaler les publications de Claude Buffier (1661-1737), telles que sa *Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et pour retenir aisément la chronologie et l'histoire universelle* (1705-1706) ou bien sa *Géographie en vers artificiels, exposée dans les différentes méthodes qui peuvent abrégier l'étude de cette science, et en faciliter l'usage* (1715). Pour tous, l'étude de la littérature ancienne doit avant tout contribuer à fortifier l'orthodoxie catholique. Les lettres grecques et latines sont donc enseignées au profit de la foi romaine. L'apprentissage de la syntaxe et l'entraînement à l'éloquence sont autant de pratiques qui s'emploient à favoriser la rhétorique. En effet, cette dernière reste le fondement et l'aboutissement de la pédagogie jésuite. Art de la persuasion, elle est, dès le début du cursus, un enseignement dispensé régulièrement aux collégiens. Elle est également un exercice d'imitation des Anciens, aux premiers rangs desquels on trouve Cicéron. Les principales étapes sont d'une part, l'*inventio* (*exempla* et *argumenta*, au cœur de la construction de l'oraison) ; d'autre part, la *dispositio* (organisation structurelle des diverses étapes du discours). Toutes ces compétences ne peuvent que cultiver les aptitudes intellectuelles du futur poète.

Ce programme ne peut être appliqué sans le recours à une discipline rigoureuse. Cette exigence ne signifie pas l'emploi d'une sévérité excessive. La *Ratio studiorum* préfère insister, auprès des régents, sur la gradation des peines : « [...] que le maître ne se presse pas de punir, qu'il ne pousse pas les punitions trop loin, qu'il fasse semblant de ne pas s'apercevoir des fautes commises, quand il le peut, sans compromettre l'intérêt de l'élève ». On juge préférable d'insister sur une saine émulation : « On obtiendra plus de bons résultats par l'espoir de l'honneur et des récompenses et par la crainte du déshonneur que par les coups ». Pour se conformer à ces principes, il importe de récompenser les élèves les plus méritants. Ce cadre très réglementé fournit donc un espace très structurant au jeune Jacques. Afin de parachever ses études secondaires, il lui faut absolument assister à un cours

complet de philosophie pendant l'espace de deux années. La première est consacrée à la logique et à la morale ; la seconde à la métaphysique et à la physique.

Le 19 mai 1759, âgé de près de 21 ans, Jacques Delille est reçu avec succès à l'examen lui accordant le grade de maître ès arts, ce diplôme lui permettant de poursuivre ses études universitaires¹¹. En effet, au XVIII^e siècle, la maîtrise ès arts, héritée de l'époque médiévale, conserve toujours les mêmes fonctions de « couronnement des études d'humanités et de philosophie¹² ». En l'espèce, la faculté des arts a tout pouvoir réglementaire. Elle s'assure notamment de l'assiduité aux cours dispensés dans les collèges relevant de son autorité. Ce contrôle pédagogique relève d'un dispositif précis. Celui-ci passe notamment par des attestations signées des professeurs de l'impétrant ou encore par la présentation des cahiers rédigés de sa main. La nature des épreuves peut varier. Il semble que la soutenance publique d'une thèse de philosophie soit encore assez généralement pratiquée. En dépit des variations observées dans les rites, l'exercice intellectuel en vigueur n'a pas connu de grands changements depuis le Moyen Âge. En fait, les exigences réclamées aux candidats ont trait à deux aspects essentiels : la maîtrise des notions les plus éminentes et la capacité à les formuler en latin.

En 1766, Delille est l'un des tout premiers lauréats du concours de l'agrégation des Belles-Lettres, créé cette même année. Il entend pallier la carence de personnels compétents provoquée par la récente expulsion des jésuites survenue en 1764. En effet, ces derniers assuraient jusqu'alors l'enseignement dans 105 collèges du royaume, avec environ 600 professeurs. Leur départ subit provoqua une demande d'enseignants et posa le problème de leur recrutement. Dans un premier temps, les conseils d'administration des établissements recrutèrent parmi leurs anciens élèves ou parmi le clergé diocésain. Afin de pérenniser le système, un concours d'agrégation est donc institué par les lettres patentes des 3 mai et 10 août 1766 pour les trois classes : philosophie, belles-lettres et grammaire. Il se limite aux recrutements dans dix collèges de la faculté des arts de l'Université de Paris. Le concours comprend des épreuves écrites et orales, les candidats devant être maîtres ès arts. Le jury du concours comprend des professeurs de la faculté des arts et des bacheliers en théologie, droit et médecine. Il est désigné par le procureur général du parlement

11 – BnF, fonds latin, ms. 9160, Registres de l'Université de Paris, lettres de maîtrise ès arts (1754-1767), fol. 38r°.

12 – Selon l'expression de Boris NOGUÈS, « La maîtrise ès arts en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Rites universitaires, épreuves scolaires et usages sociaux d'un grade », *Histoire de l'Éducation*, 124, 2009, p. 95-134. Toutes les précisions qui suivent proviennent de cette contribution très éclairante sur les processus à l'œuvre en la matière.

de Paris. Les lauréats deviennent des « stagiaires » appelés à devenir professeurs lors d'une vacance. Il y a en tout 60 postes de stagiaires. La plupart des candidats sont prêtres, diacres ou clercs¹³. Enfin, en 1770, parachevant son *cursus honorum*, Delille obtient en Sorbonne un doctorat ès lettres¹⁴.

PARCOURS PROFESSIONNEL, CONSÉCRATION LITTÉRAIRE ET VIE PERSONNELLE

Fort de ses titres universitaires, Jacques Delille a occupé plusieurs emplois d'enseignant. En 1759, il est devenu maître de quartier au collège parisien de Beauvais, puis professeur de syntaxe dans le même établissement¹⁵. En 1762, il rejoint le collège Saint-Nicolas à Amiens¹⁶. Il est à noter que vraisemblablement il est élu membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de cette ville, institution fondée en 1746¹⁷. En 1769, on le retrouve à nouveau dans la capitale au collège de la Marche¹⁸.

Déjà en 1747, alors jeune pensionnaire au collège de Lisieux, Delille avait été remarqué pour ses talents de versificateur. La renommée du jeune prodige était telle que Madame Geoffrin (1699-1777) l'avait invité dans son salon : « Vous faites bien du tapage, lui [avait-elle] dit, pleine d'admiration, et elle lui [avait] rempli les poches de friandises¹⁹ ».

Durant son séjour amiénois, Delille s'attache à une traduction des *Géorgiques* de Virgile. Publiée en 1770, elle connaît un succès retentissant. Un concert de louanges qui se voit couronné par son élection à l'Académie française en 1774. Il occupe désormais le fauteuil 23 dont le prédécesseur est Charles de La Condamine. Deux ans auparavant, Delille avait déjà reçu les faveurs de la vénérable institution mais son élection n'avait pas été jugée recevable. Il payait dans ces circonstances les brigues du maréchal de Richelieu.

13 – Dominique JULIA, « Les professeurs, l'Église et l'État après l'expulsion des Jésuites », *Historical Reflections*, 7 (2-3), 1980, p. 459-481.

14 – Françoise HUGUET et Boris NOGUÈS, « Les professeurs des facultés des lettres et des sciences en France au XIX^e siècle (1808-1880) », juin 2011 [en ligne] <<http://facultes19.ish-lyon.cnrs.fr>> (consulté le 08/10/2014). Delille, Jacques, *Deo juvante, ad solennem praemiorum. Academicorum distributionem... Jacobus Delille... publicam orationem habebit, die Lunae 6 mensis Augusti anno... 1770... in majoribus Sorbonae scholis*, Paris, Typ. Thiboust, 1770, thèse en latin.

15 – Marie-Madeleine COMPÈRE, *op. cit.*, p. 94-105. Marie Dominique CHAPOTIN, *Une page de l'histoire du vieux Paris...*, Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1870.

16 – Marie-Madeleine COMPÈRE, Dominique JULIA, *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles*, t. II, *Répertoire France du Nord et de l'Ouest*, Paris, INRP, 1988, p. 24-37.

17 – Arch. dép. Somme, 28 J 103, Anonyme, *Éloge de Jacques Delille*, 1817.

18 – Marie-Madeleine COMPÈRE, *op. cit.*, p. 192-199.

19 – COLLECTIF, *Delille est-il mort ?*, Clermont-Ferrand, De Bussac, 1967, p. 295-305.

Son ascension ne s'arrête plus. En 1778, après quelques péripéties, Delille est nommé professeur de poésie latine au prestigieux Collège de France, poste créé par transformation de la chaire d'Éloquence latine. Il en est l'un des premiers titulaires²⁰. Le monde des lettres, comme celui de la cour, l'adule. Il est reçu par la reine Marie-Antoinette. Contemporain des nouveaux cercles de sociabilité qui se multiplient, il rejoint la franc-maçonnerie en intégrant la loge des Neuf Sœurs, fondée en 1776²¹.

En 1782, paraît l'une des œuvres parmi les plus connues de Delille, le poème des *Jardin*. Plusieurs éditions voient le jour non seulement en France, mais également en Suisse et en Angleterre. L'ouvrage est reçu avec enthousiasme par la critique, notamment celle du baron von Grimm. Celui qui est célébré comme l'« abbé Virgile » trouve en cette occasion une véritable consécration.

Il convient de préciser que le titre d'« abbé » porté par Jacques Delille ne signifie nullement qu'il ait reçu l'ordination sacerdotale. Jamais il n'a été ordonné prêtre. En revanche, il indique qu'il a été tonsuré. Premier degré de la cléricature, cet acte a fait de Delille un clerc de l'Église catholique²². Cette pratique, encore relativement courante au XVIII^e siècle, permet de recevoir des bénéfices simples, autrement dit sans charge d'âmes. C'est bien en vertu de cet état que Delille obtient la commende de l'abbaye de Saint-Séverin, sans doute en 1781 grâce à la protection conjugquée de la reine et du comte d'Artois. L'abbé commendataire est un ecclésiastique qui tient une abbaye *in commendam*, c'est-à-dire qu'il en perçoit les revenus. Il peut aussi exercer une certaine juridiction sur la communauté conventuelle. Ce titre lui permet de recevoir 6 000 livres tournois de rente annuelle. Située dans le diocèse de Poitiers, près de Saint-Jean-d'Angély, Saint-Séverin a été fondée au XI^e siècle par l'ordre de saint Augustin. Ses bâtiments ont beaucoup souffert pendant les guerres de religion. Au XVIII^e siècle, toute vie régulière a quitté le monastère. Delille se rend de temps à autre dans ce dernier. La gestion quotidienne en est assurée par le notaire Fromy, installé à Dampierre-sur-Boutonne. Delille est très soucieux de la défense de ses intérêts, comme en témoigne la correspondance qu'il entretient avec son chargé d'affaire²³.

20 – Collège de France, 14 CDF 45-C, poésie latine. Voir également le dossier qui lui est consacré, 15 CDF 88, « Delille Jacques ».

21 – Michel GAUDART DE SOULAGES, Hubert LAMANT, *Dictionnaire des francs-maçons français*, Paris, Lattès, 1995.

22 – Selon toute vraisemblance, Delille a été tonsuré à Paris. Pour lors, il ne nous a pas été possible de retrouver la trace de cette cérémonie.

23 – Courriers reproduits dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1884, t. XII, p. 412-415. Par ailleurs, le 8 octobre 1782, Delille accorde son parrainage à Marguerite Henriette Fromy, comme l'indique les registres de Dampierre-sur-Boutonne : « Le parrain a été Messire Jacques de Lille (*sic*), professeur de la chaire d'éloquence au collège royal, l'un des quarante de l'Académie française, abbé de Saint-Séverin » (Arch. dép. Charente-Maritime, registres non cotés, collection communale).

Sensiblement à la même époque, il est fait chanoine de l'église de Moissac dans le diocèse de Montauban. Il s'agit d'un bénéfice prestigieux, de surcroît source de revenus liés à la possession de cette prébende, soit 4 000 livres annuelles²⁴. La création du chapitre canonial résulte de la sécularisation, intervenue en 1625, d'une abbaye bénédictine créée au VII^e siècle. Rattachée au XI^e siècle à la congrégation de Cluny, elle a été l'un des principaux centres monastiques du sud-ouest du royaume. Ses bâtiments imposants, qui associent les styles roman et gothique, témoignent de ce rayonnement.

Cela dit, dès avant l'obtention de ses revenus réguliers, les finances du poète sont plutôt florissantes. En effet, en 1778, puis à nouveau à trois reprises en 1780, « Jacques Montagnier de l'Isle, de l'Académie française, professeur au Collège royal » prête 17 000 livres dans le cadre de constitution de rentes²⁵. Le bénéficiaire en est Henri Louis Marie de Rohan (1745-1809), prince de Guéméné. Comme bon nombre des membres de la grande noblesse, son train de vie dépasse largement ses capacités financières. Dans son cas, Monsieur de Rohan est particulièrement prolige. Il est connu pour les fêtes somptueuses qu'il donne notamment dans son hôtel parisien. Réceptions qui le conduisent à sa perte lorsque, en 1782, il connaît une banqueroute de plus de 30 millions de livres. Delille ne fut donc jamais remboursé de ses avances...²⁶

En 1784, le comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817) le sollicite afin de l'accompagner dans son ambassade auprès de la Sublime Porte. Delille séjourne plusieurs mois à Istanbul et dans sa région. À ses côtés, il participe au renouveau des études hellénistiques. En effet, son mécène rassemble à cette époque l'une des plus imposantes collections nationales d'antiques²⁷.

De retour en France, il entame plusieurs voyages dans l'est du royaume. En 1786, parti à Metz, il en revient en compagnie d'une demoiselle, de plus de 25 ans sa cadette, Marie-Jeanne Vaudechamp. Née à Mandray dans les Vosges en 1764, elle est la fille

24 – Émile ROUX, « Les relations de Jacques Delille avec sa famille », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 59, 1939, p. 277.

25 – Arch. nat., Minutier central, ET/XVII/988, étude de M^e Lebrun, actes des 16 juin 1778 (1 020 livres de rente annuelle pour 10 200 livres prêtées, soit un taux de 10 %), 10 février (200 livres pour 2 000 livres), 10 avril (280 livres pour 2 800 livres) et 13 novembre 1780 (200 livres pour 2 000 livres).

26 – Sur cette déconvenue, le dramaturge Jean-François Ducis écrit, non sans ironie, à l'académicien Antoine-Léonard Thomas, natif également de Clermont : « Ce qui doit piquer l'abbé, c'est qu'il a eu besoin de faveur et de protection pour obtenir d'être volé » (13 novembre 1782), Maurice HENRIET, « Jacques Delille jugé par ses contemporains (d'après des documents inédits) », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 80, 1913, p. 291.

27 – Léonce PINGAUD, *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI*, Paris, Picard, 1887 ; Odile CAVALIER (dir.), *Le voyage en Grèce du comte de Choiseul-Gouffier*, Le Pontet, Éditions A. Barthélemy, 2007.

du maître d'école de la communauté locale²⁸. Elle ne le quittera plus. Le 19 novembre 1804 (28 brumaire an XIII), Delille officialise son union devant l'officier d'état-civil du 8^e arrondissement de Paris²⁹.

Au début de la Révolution, le poète reste dans la capitale. En 1794, à la demande des autorités, il compose un hymne intitulé : *Dithyrambe sur l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*. Sous le Directoire, il se retire à Saint-Dié, région natale de sa compagne. C'est seulement au mois de mai 1795 qu'il quitte la France. Un exil qui le conduit successivement en Suisse, en Allemagne, puis en Angleterre. Ce périple est un temps de forte activité. En Suisse, il compose *L'Homme des champs* et entreprend *Les Trois règnes de la nature*. En Allemagne, Delille s'attache à la rédaction de *La Pitié*. Enfin, durant son séjour londonien, il traduit *Paradis perdu* de John Milton³⁰. C'est également à Londres, en 1803, qu'est publié son grand poème contre-révolutionnaire, *Le malheur et la Pitié*. Depuis l'année précédente, Delille est de retour à Paris où il retrouve à la fois son poste au Collège de France et son fauteuil d'académicien. Il aime également séjourner à Clamart dans la maison du baron Charles Emmanuel Micoud d'Umons (1753-1817)³¹, membre du Conseil général du département de la Seine. C'est dans cette résidence estivale que Delille aurait écrit *L'Imagination* (1806) et achevé *Les Trois Règnes de la nature* (1809). Aveugle depuis plusieurs années, il meurt le 1^{er} mai 1813 au matin, âgé de près de 75 ans³².

28 – « Marie Jeanne fille de Jacques Vaudechamps et d'Odile Idoux son épouse est née à la Haute Mandray vers les trois heures après midi le deuxième avril mil sept cent soixante quatre, et a été baptisée le meme jour, elle a eu pour parrain Claude Laurent Chachai maire de la communauté, et pour marraine Jeanne Chotel femme de Jean Baptiste Collin greffier de laditte communauté qui ont signé avec le père » (Arch. dép. Vosges, Edpt289/GG_8-45576). Voir également, Georges BAUMONT, « Madame Delille et Saint-Dié », *Le Pays lorrain*, 19, 1927, p. 5-18.

29 – Auguste-Jean BOYER-D'AGEN, « À propos d'un centenaire. Jacques Delille d'après François Vaudechamp », *L'Auvergne littéraire*, 16, 1939, p. 22-28. Cet auteur semble avoir été bien informé puisqu'il est le seul à avancer cette date, corroborée par l'inventaire après décès de Jeanne-Marie Vaudechamp (voir ci-dessous). L'information est d'autant plus précieuse que nous rappelons que la totalité de l'état-civil parisien a disparu dans l'incendie de l'Hôtel de ville en 1871. Par ailleurs, le mariage a vraisemblablement nécessité que Delille obtienne une dispense ou une réconciliation avec l'Église, au regard de son statut de clerc tonsuré.

30 – Fernand BALDENSPERGER, « L'émigration de Jacques Delille », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 18, 1911, p. 71-102 ; Tobie DE RAEMY, *L'émigration française dans le canton de Fribourg (1789-1798)*, Fribourg, Fragnière, 1935 et Georges ANDREY, *Les émigrés français dans le canton de Fribourg (1789-1815)*. *Effectifs, Activités, Portraits*, Neuchâtel, Le Passé présent, 1972.

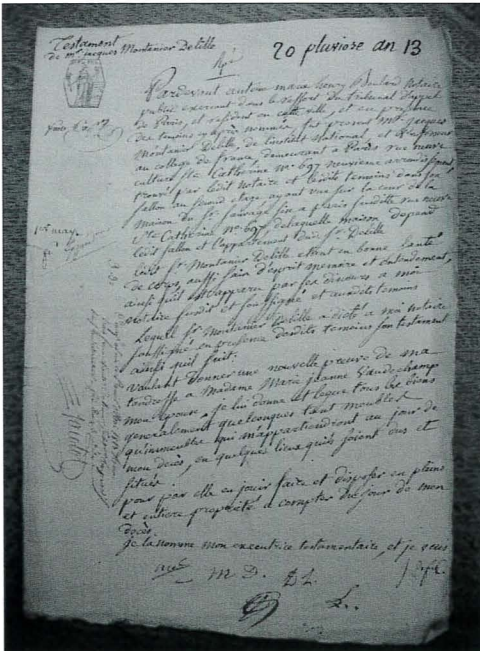
31 – En 1806, Charles Emmanuel Micoud d'Umons (1753-1817) est nommé préfet de l'Ourthe (actuellement en Belgique).

32 – Collège de France, 1 CDF 14, « Lettre de Ponce-Camus, peintre, à Silvestre de Sacy : don au Collège de France de son tableau *Honneurs funèbres rendus à Jacques Delille lorsqu'après sa mort, il fut exposé sur un lit de parade dans une des salles du collège de France* » (15 avril 1835).

Jacques Delille est un homme aux visages multiples, tout à la fois poète, professeur et clerc. Doté, sans nul doute, de fortes capacités intellectuelles, il a su dépasser les circonstances particulières de sa venue au monde. Dans le cadre de cette contribution, notre objet n'a pas été de livrer une biographie exhaustive. Le lecteur intéressé par tel ou tel aspect de sa production littéraire pourra se référer aux études déjà parues et mentionnées en notes. En outre, plusieurs contributeurs s'attachent dans ce volume à éclairer diverses particularités de son œuvre. Le curieux sera également à même de retrouver dans des ouvrages antérieurs une chronologie détaillée de son parcours tant personnel que professionnel. Pour notre part, par l'exploration de fonds archivistiques encore insuffisamment utilisés par les biographes précédents, nous avons voulu montrer qu'il est possible de reprendre à nouveaux frais le dossier Delille.

DOCUMENTS INÉDITS

I – 20 pluviôse an XIII (9 février 1805) ;
 Testament de M. Jacques Montanier Delille



Par devant Antoine Marie Henry Boulard, notaire public exerçant dans le ressort du tribunal d'appel de Paris, et résident en cette ville, et en présence des témoins cy-après nommés, fut présent M. Jacques Montanier Delille, de l'Institut national et professeur au collège de France, demeurant à Paris, rue Neuve Culture Sainte Catherine, n° 697, neuvième arrondissement, trouvé par ledit notaire et lesdits témoins dans son salon, au second étage, ayant vue sur la cour de la maison du sieur Sauvage sise à Paris, susdite rue Neuve Sainte Catherine n° 697, de laquelle maison dépend ledit salon et l'appartement dudit sieur Delille. Ledit sieur Montanier Delille étant en bonne santé de

corps, aussi sain d'esprit, mémoire et entendement ainsi qu'il est apparu par ses discours à moi notaire susdit et soussigné et auxdits témoins. Lequel sieur Montanier Delille a dicté à moi notaire soussigné en présence desdits témoins son testament ainsi qu'il suit :

Voulant donner une nouvelle preuve de ma tendresse à Madame Marie Jeanne Vaudechamp mon épouse, je lui donne et lègue tous les biens généralement quelconques tant meubles, qu'immeubles qui m'appartiendront au jour de mon décès, en quelques lieux qu'ils soient dus et situés, pour par elle en jouir, faire et disposer en pleine et entière propriété à compter du jour de mon décès. Je la nomme mon exécuteur testamentaire, et je veux qu'elle ait la saisine des exécuteurs testamentaires.

Ce fut fait et dicté par ledit sieur Montanier Delille à moi Boulard notaire susdit, en présence des témoins cy-après nommés, et ensuite ledit présent testament qui a été écrit par moi susdit notaire, en présence desdits témoins, a été par moi Boulard notaire relu audit sieur Montanier Delille, qui a dit le bien entendre et y persister.

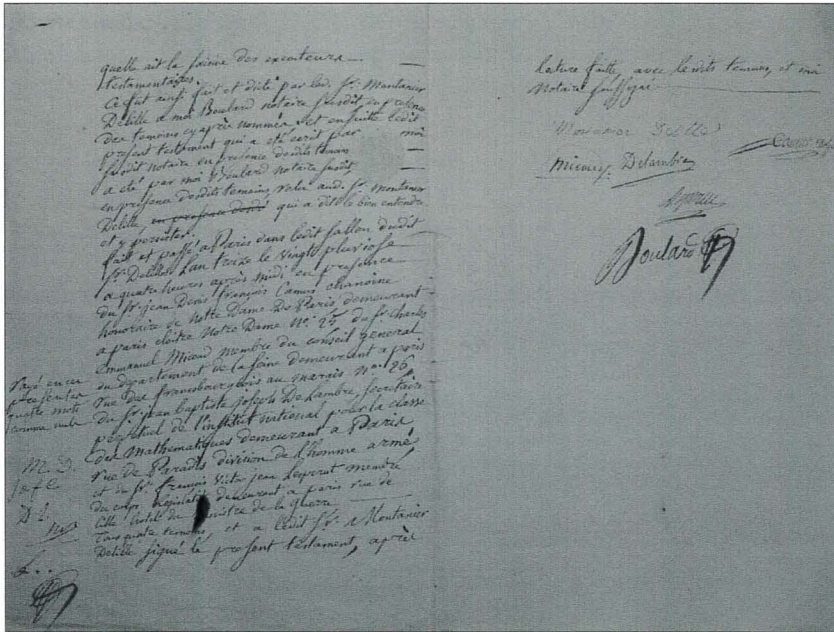
Fait et passé à Paris dans ledit salon dudit sieur Delille, l'an treize, le vingt pluviôse à quatre heures après midi, en présence du sieur Jean Denis François Camus³³, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, demeurant à Paris, cloître Notre Dame n° 25 ; du sieur Charles Emmanuel Micoud, membre du conseil général du département de la Seine, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois au Marais n° 26 ; du sieur Jean Baptiste Joseph Delambre³⁴, secrétaire perpétuel de l'Institut national pour la classe des mathématiques, demeurant à Paris, rue de Paradis division de l'homme armé, et du sieur François Victor Jean Lesperut³⁵, membre du corps législatif, demeurant à Paris, rue de Lille, hôtel du ministre de la Guerre. Tous quatre témoins, et a ledit sieur Montanier Delille signé le présent testament, après lecture faite, avec lesdits témoins, et moi notaire soussigné

(Archives nationales – Minutier central /ET LXXIII/ 1187 – Étude de Maître Boulard)

33 – Jean Denis François Camus (1752-1814) fut vicaire général des diocèses de Nancy et de Meaux. En 1810, il est nommé évêque sur le siège d'Aix-la-Chapelle mais l'institution canonique ne lui est pas accordée par le pape Pie VII. En 1810, il est promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur (Arch. nat., LH/416/49).

34 – Jean-Baptiste Delambre (1749-1822) est natif d'Amiens. Delille fut l'un de ses professeurs au collège de cette ville. En 1807, il rejoint au Collège de France son ancien maître comme titulaire de la chaire d'astronomie. Il était directeur de l'observatoire de Paris depuis 1804.

35 – François Victor Jean Lesperut (1772-1848), candidat au Corps législatif pour le département de la Mayenne en 1802, est nommé législateur par le Sénat. Il devient par la suite secrétaire-général du ministère de la Guerre. En 1804, il est promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur (Arch. nat., LH/1615/70).



II – 7 mai 1813 ; Notoriété après le décès de M. Delille

Aujourd'hui sont comparus devant Me Henri Simon Boulard et son collègue, notaires impériaux à Paris, soussignés. MM. Jacques Charles Tiphaine demeurant à Paris, rue des Petits Augustins n° 21, et Michel Victor Milliere, avocat, demeurant susdite rue des Petits Augustins n° 21, lesquels ont par ces présentes certifiés et attesté comme fait de notoriété publique à tous ceux qu'il appartiendra, qu'ils ont parfaitement connu M. Jacques Montanier Delille, professeur au collège de France, membre de l'Institut, qu'ils savent qu'il est décédé à Paris, le premier mai mil huit cent treize; qu'après son décès, il n'a point été fait d'inventaire et qu'il n'a laissé aucun ascendant, ni descendant. Qu'en conséquence, rien ne s'oppose à l'exécution pleine et entière des dispositions contenues en son testament, reçu par Me Boulard père et prédécesseur de l'un des notaires soussignés, qui en a gardé la minute, en présence de témoins, le vingt pluviôse an treize, enregistré le premier mai présent mois.

Et à l'appui de leur attestation les comparants ont représenté aux notaires soussignés la copie de l'acte de décès dudit sieur Delille, inscrit aux registres de l'état-civil du douzième arrondissement de Paris à la date du premier dudit mois de mai, dont acte fait et passé à Paris en l'étude l'an mil huit cent treize, le sept mai et ont signé avec le notaire après lecture.



BOULARD

Ce jourd'hui sont comparus
 devant moi, *Pruni Simon Boulard* et son collègue
 notaires impériaux à Paris soussignés

M. & M^{rs} Jacques Charles Episcione
 demeurant à Paris rue de la Harpe n^o 21
 Et Michel Victor de Millière, avocat demeurant
 susdite rue de la Harpe n^o 21

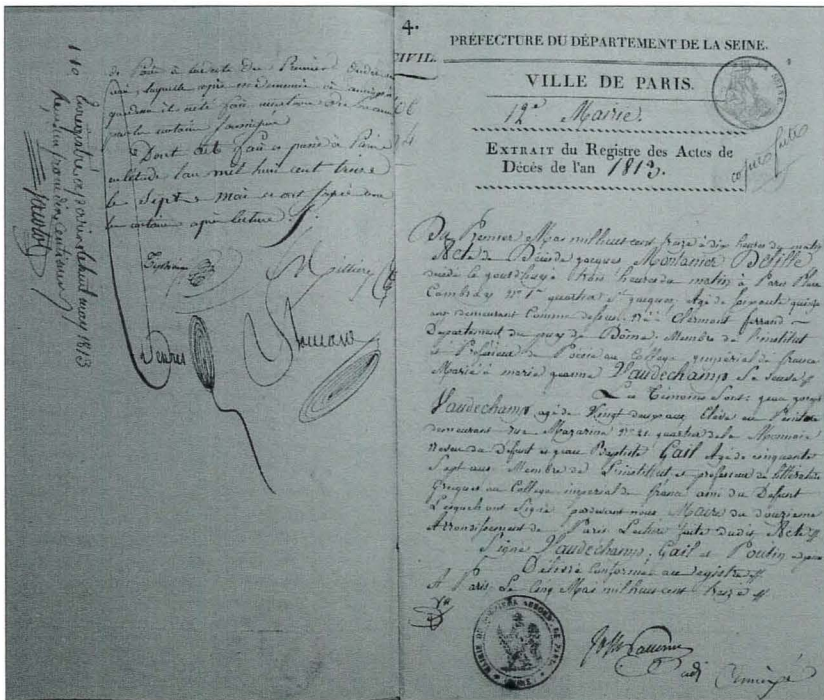
Lesquels ont par ce présente certifié et
 attesté comme fait de notoriété publique à tous
 ceux qu'il appartiendra, qu'ils ont par faitement
 connu M. Jacques Montmarie Delille,
 Professeur au collège de France, membre de l'Institut de
 France, qu'il est né à Paris le premier
 mai mil huit cent trois; qu'après son décès
 il n'a point été fait d'insinuation et qu'il
 n'a point eu d'ascendants ni de descendants,
 qu'en conséquence rien ne s'oppose à l'exécution
 pleine et entière de dispositions contenues
 en son testament non passé par M. Boulard père
 et prédécédé de l'indivision notaire soussigné qui
 en a gardé la minute, insinué le premier
 le vingt premier au treize mil huit cent trois
 mais présent vu.

Et à la prière de leur attestation
 les comparus ont représenté aux notaires soussignés
 la copie de leurs actes de l'insinuation de M. Delille, insinué
 aux registres de l'état civil de l'ancienne commune de Paris

(Signature)

Du premier mai mil huit cent treize à dix heures du matin. Acte de décès de Jacques Montanier Delille, décédé ce jourd'huy à 3 heures du matin à Paris, place Cambrai n° 1, quartier St-Jacques, âgé de soixante-quinze ans, demeurant comme dessus, né à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, membre de l'Institut et professeur de poésie au collège impérial de France, marié à Marie Jeanne Vaudechamp sa veuve. Les témoins sont : Jean Joseph Vaudechamp³⁶, âgé de vingt-deux ans, élève en peinture, demeurant rue Mazarine n° 21, quartier de la Monnaie, neveu du défunt et Jean-Baptiste Gail³⁷, âgé de cinquante-sept ans, membre de l'Institut et professeur de littérature grecque au collège impérial de France, ami du défunt, lesquels ont signé par devant nous, maire du douzième arrondissement de Paris, lecture faite dudit acte, signé Vaudechamp, Gail et Poulin adjoint.

(Archives nationales – Minutier central /ET LXXIII/ 1240 – Étude de Maître Boulard)



36 – Jean-Joseph Vaudechamp (1790-1866) fut élève d'Anne-Louis Girodet-Trioson (1767-1824).

37 – Jean-Baptiste Gail (1755-1829) est titulaire de la chaire de langue et littérature grecques depuis 1792.

III – 18 novembre 1831 ;

Inventaire après décès de Jeanne-Marie Vaudechamp (synthèse)

Nous signalons également l'existence de l'inventaire réalisé après le décès de Jeanne-Marie Vaudechamp, survenu le 6 novembre 1831. Nous livrons ci-dessous les principaux éléments d'un document trop long à transcrire ici dans sa totalité.

La veuve de J. Delille réside alors dans un appartement situé au deuxième étage au 28 de la rue Saint-Honoré. Celui-ci comprend un salon, une chambre, un cabinet et une cuisine. Il est donc modeste. Le train de vie de Mme Delille ne doit pas être très brillant, puisqu'on apprend que sa succession est grevée par 14 000 francs de dettes. Pour notre propos, il est intéressant de relever la présence de « 200 volumes de Delisle, 60 autres volumes, 20 volumes (poème de l'Imagination), et un lot de musique... Vingt-sept cahiers petits et grands et de différentes formes manuscrits dudit sieur Delille contenant des odes, des épîtres et différentes corrections ». Parmi ces papiers, il faut également mentionner les pièces suivantes : « testament olographe, 15 juillet 1802, Londres³⁸ ; extrait du registre de l'état-civil du 8e arrondissement de Paris, acte de mariage du 28 brumaire an 13 ; six cahiers manuscrits de Mme Delille contenant la vie dudit sieur Delille » ; enfin, une lettre du ministre de l'intérieur, du 26 octobre 1830, annonçant à Mme Delille qu'il vient d'être décidé de lui accorder une indemnité annuelle de 2 400 francs sur les fonds du ministère...

(Archives nationales – Minutier central /ET LXXII/ 697 – Étude de Maître Charlot)

Une biographie de Jacques Delille ne peut pas également s'exonérer de la consultation des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu : NaF 10700, Papiers de l'abbé Delille / I / Lettres ; NaF 10701, II / Poésies ; NaF 10702, III / Souvenirs de Mme Delille (minutes) ; NaF 10703, IV / Souvenirs de Mme Delille (mise au net) et NaF 10704, V / Souvenirs de Mme Delille (copie).

38 – Le notaire indique que ce testament contient les mêmes dispositions que celui de 1805, reproduit *supra*.